



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



CHINE

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

• **Passeport valable au moins 6 mois** après la date de fin du Visa ou de la sortie du territoire si exemption de Visa.

Prévoir 3 pages vierges dont 2 face à face.

• **Visa obligatoire** avant le départ. Nous vous recommandons de vous occuper de votre visa dans des délais confortables. (Le délai normal est d'environ 15 jours ouvrés).

- Remplir le formulaire de demande de visa Chine <https://www.visa-chine.fr/formulaire> .

- Prendre un rendez-vous dans un centre de visa pour la Chine, en France.

- Prise d'empreintes indispensable pour l'ensemble des voyageurs de 14 ans à 71 ans.

Visa valable 30 jours une fois remis au voyageur. Prix d'environ 126 euros pour un délai standard classique.

Du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2024, la Chine supprime l'obligation de visa pour les voyageurs titulaires de passeports ordinaires de France. Les voyageurs pourront séjourner jusqu'à 15 jours sans Visa pour des motifs de tourisme, d'affaires, des visites familiales ou des transits. Le passeport devra être valide au moins 6 mois après la sortie de Chine.

Les étrangers sont tenus de s'enregistrer dans les 24 heures suivant leur arrivée au bureau de la police de leur zone de résidence. Les hôtels se chargent de cette formalité pour leurs clients.

Attention : le visa pour la Chine ne permet pas d'entrer directement au Tibet, dont l'accès fait l'objet d'une réglementation particulière. Les ressortissants français n'ont pas besoin de visa pour accéder à Hong Kong et Macao. En revanche, s'ils souhaitent ensuite se rendre en Chine continentale, ils doivent être préalablement munis d'un visa pour la Chine, dont la demande devra donc avoir été effectuée avant leur départ.

• **Contrat d'assistance ou d'assurance obligatoire** permettant de couvrir tous les frais médicaux (opération chirurgicale, hospitalisation ou rapatriement) auxquels les voyageurs pourraient être confrontés

• **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.

• Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Traitement anti paludéen conseillé.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les personnes ayant effectué un séjour préalable dans une zone d'endémie.

FORMALITÉS COVID

Depuis le 30 août 2023, les autorités chinoises ont levé l'obligation de quarantaine pour les voyageurs en provenance de l'étranger ainsi que toutes les restrictions de voyage liées à la Covid-19. Il n'est plus nécessaire de présenter le certificat Covid européen à l'arrivée.

• **Test Covid-19 et quarantaine à l'arrivée** : Les passagers présentant des symptômes Dd Covid-19 seront soumis à un test antigénique à l'arrivée. Si le résultat du test est positif, les passagers doivent se mettre en quarantaine.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 18/03/2024. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

